



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet**

Bar le Duc, le 19 décembre 2022

**Le Préfet de la Meuse**

à

Madame et Monsieur les Procureurs de la  
République

Monsieur le Président du Conseil Départemental  
Monsieur le Directeur Académique des Services  
de l'Éducation Nationale

Mesdames et Messieurs les maires du  
département

Mesdames et Messieurs les Présidents  
d'Associations

Mesdames et Messieurs les directeurs,  
Mesdames et Messieurs

*En communication à Mesdames et Monsieur les  
sous-préfets d'arrondissement*

**Objet :** Appels à projet 2023 FIPDR et MILDECA

**PJ :** Appel à projet FIDP 2023 et annexes - Appel à projet MILDECA 2023

Le fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR), a vocation à soutenir des actions menées dans le cadre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance et de sa déclinaison au plan départemental.

Vous trouverez en pièce jointe l'appel, à projet et ses annexes, au titre de 2023, pour le département de la Meuse. Composé de plusieurs thématiques, il porte sur les axes suivants :

- programme D relatif à la prévention de la délinquance
- programme R concernant la prévention de la radicalisation
- programme S portant sur la vidéo protection, la sécurisation des établissements scolaires et les équipements des polices municipales
- programme K pour la sécurisation des sites sensibles

Sous réserve de directives ministérielles à venir, les modalités de dépôt des candidatures sont précisées au sein de chaque programme tel que détaillé dans les fiches annexes.

Préfecture de la Meuse  
Bureau de l'Ordre Public et de la Sécurité Intérieure  
40 rue du Bourg-  
55012 Bar-le-Duc Cédex  
Tél : 03.29.77.55.59  
Mél : [pref-cabinet-securites@meuse.gouv.fr](mailto:pref-cabinet-securites@meuse.gouv.fr)



Parallèlement, la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA) vise à renforcer la mise en œuvre opérationnelle des objectifs de la feuille de route régionale 2019-2023, également déclinée au niveau départemental.

L'appel à projet MILDECA au titre de l'année 2023 en Meuse, joint au présent courrier, s'inscrit dans la continuité des orientations des années précédentes.

Chaque demande de subvention sera conditionnée à la souscription préalable au Contrat d'Engagement Républicain (CER). Il vous appartiendra de lire attentivement ce contrat et de vous engager à respecter les principes de la République, à ne pas remettre en cause son caractère laïque et vous abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

En cas de difficulté et pour tout complément d'information relatif à ces appels à projets, mes services restent à votre écoute. Il convient d'adresser un mail sur la boîte fonctionnelle :

**[pref-cabinet-securites@meuse.gouv.fr](mailto:pref-cabinet-securites@meuse.gouv.fr)**

J'attire votre attention sur la date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention fixée au **vendredi 03 mars 2023**.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations et des documents sur : <http://www.meuse.gouv.fr> (onglet « politiques publiques » - rubrique « Sécurité » puis onglet « Sécurité intérieure et prévention de la délinquance » - rubrique « FIPD » ou « MILDECA »

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.



Pascale TRIMBACH